

QUESTIONS FREQUENTES SUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

SUIVI DE MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	C'est un dossier de candidature (ce n'est pas une inscription)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière de candidature
2. Où trouver le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. Accès avec vos codes saisis au moment de la création de votre compte E-candidat	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Quelles sont les dates importantes ?	3 dates à retenir : - la date d'ouverture - la date de clôture - la date limite de téléversement des pièces justificatives Voir tableau des sessions de candidatures	Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date Aucune nouvelle candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après la date de fermeture
4. Quelle est la capacité d'accueil ?	Pour les filières sélectives de Master 1	https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé. Les dossiers seront étudiés sans ce dernier relevé de notes.
6. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
7. Je souhaite suivre ma formation en alternance	L'alternance est proposée par certaines formations	Parallèlement à votre candidature, si vous souhaitez suivre votre formation par alternance, il convient de contacter le Service de formation Continue de l'Université de Bourgogne https://sefca.u-bourgogne.fr/
8. J'ai téléchargé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier, le suivi des pièces justificatives
9. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs milliers de dossiers. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
10. Quand aurai-je une réponse ?	Plusieurs commissions d'étude des dossiers auront lieu à différentes dates. Soyez patients...	Une réponse vous sera fournie entre la fin de la campagne de candidature et mi-juillet au plus tard.

QUESTIONS FREQUENTES SUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

SUIVI DE MA CANDIDATURE		
11. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	Le secrétariat est saturé à cette période et ne peuvent pas répondre à tous les appels, la communication par mail est plus efficace.	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
12. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : Semestre 2), vous devez en télécharger une copie sur e-candidat si le serveur est encore ouvert. Sinon, vous l'apporterez à la rentrée au moment de retirer votre carte étudiant pour justifier de l'obtention de votre année ou le fournissez à la demande de la scolarité.	Pendant la période de candidature, aucune pièce ne sera acceptée par mail ou en dépôt au secrétariat (ou à titre exceptionnel). Toutes les pièces doivent être téléchargées sur e-candidat.
13. J'ai été admis(e)/accepté dans la filière, que dois-je faire ?	Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission, vous devez impérativement CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT	Au-delà de la mi-juillet , les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.
14. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision dans les 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement)	
15. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat par mail de votre renonciation qui procédera directement à votre désistement	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
16. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Le serveur d'inscription ouvrira début juillet jusqu'au 20/07 environ (date non connue à ce jour). Il rouvrira ensuite du fin août jusque mi-septembre pour les nouveaux arrivants à l'uB. Vous devez vous inscrire en ligne avant votre rentrée.	Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne. Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, un par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
	Si vous effectuez votre formation par aternance	Vous ne pourrez pas vous inscrire en ligne, Un dossier d'inscription à compléter vous sera demandé. L'inscription s'effectuera par les services de scolarité de l'UFR ou du SEFCA de l'Université
17. Quand aura lieu la rentrée ?	Les dates de rentrée seront indiquées sur le site de l'UFR fin août. LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

QUESTIONS FREQUENTES SUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

SUIVI DE MA CANDIDATURE

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers l'offre de formation :

<https://www.u-bourgogne.fr/formation/licence>

<https://www.u-bourgogne.fr/formation/master>

<https://www.u-bourgogne.fr/formation/licence-professionnelle>

Lien pour la formation par alternance :

<https://sefca.u-bourgogne.fr/>